

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : TRAVAUX – Aménagement d'une aire de stationnement sur la commune de Saint Didier de Formans – Permis d'aménager et défrichement

M. Jacky DUTRUC, Vice-Président chargé des Travaux, rappelle que le Conseil départemental de l'Ain et la CCDSV ont pris la décision de déporter une partie des places de stationnement prévues initialement autour des logements du projet du collège et du gymnase.

Il convient de formaliser ce projet de création de ce parking de l'autre côté de la RD28H et d'autoriser son lancement.

Ces travaux auront pour objet la création d'un parking sur la parcelle n° 687 située le long de la RD 28 H, hors périmètre de l'opération de construction du collège et gymnase. Il est convenu avec le Conseil départemental que la CCDSV assurera la maîtrise d'ouvrage et portera la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le principe d'aménagement envisagé est une double rangée de stationnement en bataille de 56 places comprenant deux places PMR et une voie centrale d'une largeur de 7.00m.

Un portique sera positionné en entrée et sortie pour éviter l'intrusion des gens du voyage et autres véhicules hauts.

Une plateforme de tri sélectif (enterré ou en conteneurs) sera possible à l'entrée du parking.

Les eaux pluviales seront collectées par des grilles. Un séparateur à hydrocarbure sera positionné avant le rejet sur le réseau communal.

Le parking sera en enrobé et un marquage en peinture blanche viendra délimiter les places.

Le Conseil départemental de l'Ain participera, sous forme de subvention ou participation, à hauteur du montant estimé de sa participation initial pour l'aménagement du parking autour des logements, tel que prévu à l'origine.

L'estimation du MOE sur cette partie s'élevait à 86 055.00€ HT. La participation du Département sur les parties communes étant de 80 % du montant HT, le montant de sa contribution pourra être de 68 800.00€ HT.

Un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ainsi que son annexe de répartition des participations financiers sera établi entre les deux collectivités sur les bases définies ci-dessus.

Le montant de cette opération est estimé à 400 K€ TTC.

Conformément à l'article R421-19, du code de l'urbanisme, ce projet doit faire l'objet d'une demande de permis d'aménager et de défrichement compte tenu du fait que le projet contiendra au moins cinquante unités de stationnement ouvertes au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à lancer l'opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer et à déposer le dossier de demande de permis d'aménager du projet d'aire de stationnement, ainsi que le permis de défrichement correspondant, sur la commune de Saint-Didier-de-Formans ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tout autre document se rapportant à ce projet ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Ain et toutes pièces s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de Programme n° 1000, en dépenses et en recettes.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **25 MAI 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180522-2018C70-TR
Affichage le : **25 MAI 2018**

A Trévoux, le 22/05/2018,

**Le Président,
Bernard GRISON**

